

## Décision CODEP-CLG-2023-000334

# du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 04 janvier 2023 portant nomination et cessation de fonction à l'Autorité de sûreté nucléaire

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 modifiée portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes, notamment son article 16;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 modifiée portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2018-025197 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 mai 2018 modifiée portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2018-DC-0644 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 octobre 2018 portant adoption du règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2019-DC-0668 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 23 avril 2019 modifiée portant délégation de pouvoirs au président pour prendre certaines décisions,

#### Décide:

### Article 1er

À compter du 4 janvier 2023, Madame Clémence PICART est nommée directrice de la direction de la communication, de l'information et des usages du numérique, en remplacement de Madame Céline ACHARIAN, appelée à d'autres fonctions.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 04 janvier 2023.

## <u>Signé par</u>:

Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et par délégation, le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire,